

CAP SUR LE LAC **(Séjour en Auvergne)**

Du dimanche 4 Août au Samedi 10 Août 2024



A l'attention des familles et des jeunes souhaitant se préinscrire pour le séjour en **Auvergne**, du
Dimanche 4 août au Samedi 10 août 2024,

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint **un dossier à compléter et à rapporter au service jeunesse** sur
présentation de la carte jeune de l'année en cours. Ce dossier comporte :

- La fiche d'inscription,
- L'autorisation de droit à l'image
- La fiche sanitaire
- Annexe- Modalités d'accueil

Joindre la photocopie (obligatoire) de :

- L'attestation de la carte vitale
- L'attestation de la carte de mutuelle
- Le test d'aisance aquatique
- La carte de quotient familial (l'année en cours). Cette carte est délivrée par le CCAS à la Mairie
ou auprès des relais mairie.

Le règlement du séjour peut se faire en espèces ou en chèque à l'ordre de :

- RR 138 service jeunesse.

La date limite de retour des dossiers est fixée **au 14 Juin 2024**

**Une réunion d'information pour les familles est organisée :
Le Samedi 22 Juin 2024 à 14h au Service Jeunesse**

34 bis rue des Tournelles
94240 L'Haÿ-les-Roses

**Une réunion de préparation pour les jeunes est organisée :
Le Jeudi 4 Juillet 2024 au Service Jeunesse
Le mercredi 31 Juillet 2024 à 18h30 au Service Jeunesse**

34 bis rue des Tournelles
94240 L'Haÿ-les-Roses

Le Site

Le groupe sera hébergé au camping le Pré des Laveuses durant les 7 jours, dans un cadre idyllique entre volcan et rivière, niché au cœur de la chaîne des Puys.

situé à l'adresse suivante :

Le Camping Municipal Le Pré des Laveuses
rue des Laveuses
63800 COURNON D'AUVERGNE



- **Description du camp :**

Les jeunes seront répartis dans des bungalows en toile durant le séjour.

Les repas seront préparés par les jeunes et les animateurs sur la base de menus élaborés en amont.

Le camping est équipé d'une piscine avec toboggan ainsi que plusieurs infrastructures extérieures pour que les jeunes puissent profiter pleinement de leur séjour.



Planning Prévisionnel:

Séjour Cap sur le lac 4 au 10 Août 2024					
Date	MATIN	REPAS	APRÈS-MIDI	REPAS	VEILLÉE
Dimanche 4	Depart de L'Haÿ-les-Roses	PIQUE-NIQUE APPORTÉ PAR LE JEUNE	Installation	REPAS	Veillée jeux de présentation
Lundi 5	Jeux sportifs	REPAS	Grand jeu d'orientation	REPAS	Loup Garou
Mardi 6	Vulcania	REPAS	Vulcania	REPAS	Jeu de société
Mercredi 7	Multi-pôles	REPAS	Multi-pôles	REPAS	Match d'impro
Jeudi 8	Vélo Rail	REPAS	Canoé	REPAS	Marché Nocturne
Vendredi 9	Randonnée	REPAS	Randonnée	REPAS	Veillée Jeux musicaux
Samedi 10	Retour à L'Haÿ-les-Roses	REPAS	Retour à L'Haÿ-les-Roses		

Les activités « spécifiques nautiques » sont constamment encadrées par un professionnel diplômé ainsi qu'au moins par un des animateurs du séjour..

Trousseau Été 2024 :

Ceci est un trousseau vestimentaire conseillé et à titre indicatif.

Le camping n'assure pas le blanchissage du linge donc pensez à prendre assez de change.

Nous vous conseillons fortement d'éviter les vêtements de marques, les vêtements neufs ainsi que les objets de valeur (bijoux, montres, jeux électroniques...).

Les jeunes seront responsables de leurs objets non-essentiels au bon déroulement du séjour.

L'utilisation du téléphone portable sera régulée et autorisée sur un temps bien précis.

	ARTICLES	NOMBRE	
	Sous-vêtements	7	
	Chaussettes	7	
	Tee-shirts	7	
	Shorts	2	
	Maillot de bain	2	
	Pantalon ou jeans	2	
	Jogging	1	
	Pullovers ou sweat	1	
	Blouson de saison ou K-way	1	
	Crème protectrice, après soleil... (indispensable)	1	
	Serviette de toilette	2	
	Gel hydro-alcoolique	1	
	Vêtements de nuit (Pyjamas/Chemises de nuit, chaussons)	2	
	Baskets/ Paire de chaussure Usagée	1 et 1	
	Tongs	1	
	Nécessaire de toilette	1	
	Casquette (indispensable)	1	
	Lunettes de soleil	1	
	Gourde (indispensable)	1	
	Petit sac à dos (Indispensable)	1	
	Argent de poche	5 à 20 euros conseillés	

Tarifs:

Séjour été 2024 Cap sur le lac

Tarif dégressif pour le 2^{ème} enfant d'une même famille

Lettre du quotient	TARIF
1	73,59 €
2	90,41 €
3	105,13 €
4	119,85 €
5	136,67 €
6	151,39 €
7	168,21 €
8	178,72€

**Fiche de pré-inscription
Séjour Cap sur le Lac
Du lundi 4 août au vendredi 10 Août 2024**

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Nom de l'enfant

Prénom.....

Adresse :

Date de naissance :

Age :

Nom des représentants légaux :

Parent 1/Tuteur:

Parent 2/Tuteur:

Nom:

Prénom :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Activités fréquentées au SMJ par le jeune :

- billetterie accueil sorties vacances atelier

DROIT A L'IMAGE

- N'autorisons pas
 Autorisons, à titre gratuit,

à des fins de valorisation des activités communales, la Mairie à photographier et/ou à filmer notre enfant dans le cadre de l'action mentionnées et à utiliser (fixer, reproduire, exploiter et communiquer auprès du public) tout ou partie des images sur tout support de communication actuellement connu ou non (notamment site internet, journal de la Ville, affiches) pour une durée de 10 ans étant entendu que cette utilisation ne pourra ni porter atteinte à la vie privée de mon enfant ou à sa réputation ni faire l'objet d'une exploitation préjudiciable.

Signature





FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.



ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MÉDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non
.....
.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

CONDITIONS D'ORGANISATION DES ACTIVITES

PRESENTATION

Le service jeunesse propose des ateliers, des sorties et des activités durant les périodes de congés scolaires. Le programme des vacances est élaboré par l'équipe, menée par la personne placée en direction sur la période, qui veille à respecter la volonté des jeunes.

Des séjours sont également construits à destination des jeunes de 11 à 25 ans.

Un cycle de sorties est également pensé par l'équipe à destination des 11-15 ans.

CARTE JEUNE ET INSCRIPTIONS

La carte jeune est obligatoire pour pouvoir bénéficier des activités proposées.

Pour chaque activité, le dossier d'inscription est à retirer au service jeunesse, ou à télécharger sur le site de la ville.

Lors de la pré-inscription aux activités, il est indispensable et obligatoire de noter les préférences des choix faits. Sans cela, la pré-inscription pourra ne pas être prise en compte.

Tout changement de situation doit être signalé.

ACTIVITES SPECIFIQUES

Aquatiques : Une attestation d'aisance aquatique sera demandée pour la participation à toute activité nautique et aux baignades systématiquement.

Physiques : une tenue adaptée sera demandée aux jeunes participants aux activités physiques (ex : accrobranche, randonnée, équitation...)

SORTIES ET ACTIVITES :

Les jeunes devront respecter les heures d'arrivée et de fin des d'activités.

Bien qu'un rappel puisse être fait la veille, il est de la responsabilité de la famille de rappeler aux jeunes les jours et horaires des activités.

SEJOURS DE VACANCES

Le SMJ s'engage à mettre en place une réunion d'information en direction des familles pour les informer du déroulé et du contenu du séjour.

Lors de cette réunion les documents mentionnant les numéros d'appels d'urgence, les modalités du séjour, l'heure et le rendez-vous du départ, ainsi que le mode de transport seront transmis aux familles.

Le départ du jeune est conditionné par la présence de l'un des responsables légaux, lors de la réunion.

REPARTITION ET POSITIONNEMENT

Activités des vacances et sorties :

Au regard des places disponibles sur chaque activité, et afin de laisser la possibilité à chacun de profiter des activités proposées par la Ville, certains critères de sélection des dossiers d'inscription pourront être mis en place

- Le choix d'une activité payante sera obligatoirement précédé d'une activité gratuite.
- Si le jeune a participé à certains types d'activités très demandés aux vacances précédentes, il ne sera pas prioritaire.
- L'équipe se réserve le droit d'équilibrer les groupes en fonction des profils.
- L'investissement, l'engagement et l'attitude des jeunes sera pris en compte dans leur positionnement sur les activités.

Il est indispensable que chaque jeune ait un comportement en adéquation avec la vie collective

En cas de problème généré par le jeune, l'équipe pourra prendre la décision d'écarter le jeune de l'activité et d'annuler sa participation aux futures activités.

Séjours de Vacances :

Au regard des places disponibles sur chaque séjour, et afin de laisser la possibilité à chacun de profiter des séjours proposés par la Ville, certains critères de sélection des dossiers d'inscription pourront être mis en place :

- Si votre enfant est parti sur un précédent séjour, il ne sera pas prioritaire sur les séjours suivants.
- L'équipe d'animation se réserve le droit d'équilibrer le groupe en fonction des profils des jeunes.
- La date du dépôt du dossier complet sera prise en compte.
- Un entretien de motivation pourra être proposé au jeune

En cas de problème, généré par le jeune, l'équipe du séjour pourra prendre la décision du rapatriement du jeune aux frais de la famille ou demander à la famille de venir le chercher sur place

NB : Merci de nous indiquer si vous avez déposé un autre dossier sur un autre séjour.

PAIEMENT

Sorties et activités :

Pour valider les inscriptions, les familles devront être à jour de leurs paiements auprès du service jeunesse. En cas de non-paiement, la place aux activités sera réattribuée.

Séjours de vacances :

Les tarifs de chaque séjour sont calculés sur la base du quotient familial.

Le calcul du quotient familial se fait au CCAS. Sans celui-ci, le tarif le plus haut sera appliqué.

Afin que l'inscription du jeune soit définitive la famille devra avoir réglé au moins 50 % du tarif au dépôt du dossier et le solde **avant le début du séjour**.

Des facilités de paiement peuvent être mises en place.

ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative du service jeunesse :

- Le service jeunesse s'engage à prévenir les familles dans les plus brefs délais.
- Manque d'inscrits
- Plan Vigipirate
- Annulation de la part du prestataire
- Arrêté Ministériel

NB : En cas d'intempéries, une alternative pourra être proposée

A l'initiative de la famille, Les raisons suivantes peuvent être acceptées :

- Cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical
- Cas d'hospitalisation, sur présentation d'un certificat d'hospitalisation

Le remboursement pourra être partiel ou total suivant les conditions et délais d'annulation.

L'activité ne sera alors pas facturée ou remboursée si elle a déjà été payée.

--

Je, soussigné-e Monsieur/Madame atteste avoir pris connaissance des conditions d'organisation des activités et séjours.

Le.....

À

Signature